

# Mairie de Lantenay

## Conseil municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2014

Convocation du : 01 / 12 / 2014

Présents : H. LEROY, O. ADAMOWICZ, A. GUILLOT – SUDAN, J. MARCHAS, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE.

Excusés : A. PERTREUX, D. BRUNET, S. GILGENKRANTZ

#### SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LE MAIRE

#### **1) et 2) Projet Eau-Assainissement / Prix de l'eau en 2015**

- Compte-rendu de réunion : Le 03/12, M. le Maire et ses adjoints ont rencontré les représentants de la Communauté de Communes du Haut-Bugey (CCHB).  
Les représentants de la CCHB ont reproché à la commune de Lantenay de ne pas les avoir suffisamment associés aux consultations et aux décisions se rapportant à son projet de construction d'un réseau d'assainissement collectif. M. le Maire leur a répondu que la commune avait toujours transmis les documents en sa possession, et qu'il avait convié la CCHB à toutes les réunions portant sur ce projet, mais que celle-ci avait refusé de se prononcer au motif que la prise de compétence « Assainissement » ne prendrait effet qu'au 01/01/2015.  
La CCHB reproche également à la commune Lantenay la rapidité avec laquelle elle a traité le dossier, et regrette de ne pas avoir pu l'intégrer dans ses plans prévisionnels. Le projet de Lantenay risque d'accaparer une partie importante des moyens alloués à l'assainissement par la CCHB en 2015, et donc d'empêcher la réalisation de travaux que celle-ci juge prioritaire.  
Enfin, les élus de Lantenay ont été informés que la prise de compétence « Assainissement » se limiterait (au moins dans un premier temps) aux stations d'épuration (STEP), et non au transfert des effluents, comme cela avait été envisagé initialement. La totalité des canalisations sera donc à la charge de la commune. Le partage des compétences correspond donc désormais aux 2 lots du marché lancé par Lantenay (STEP et Canalisations), et clarifie la situation.  
À la demande de M. le Président de la CCHB, M. le Maire de Lantenay ne signera donc pas le marché correspondant à la STEP, celui-ci revenant à la CCHB à compter du 01/01/2015. Lantenay attendra la réponse à ses demandes de subventions et, en cas de réponse favorable, réalisera la rénovation de son réseau de distribution d'eau, ainsi que la collecte et le transfert des effluents d'assainissement. Ceux-ci continueront d'être déversés dans le milieu récepteur (comme c'est déjà le cas aujourd'hui), en attendant que la CCHB réalise la STEP.

Fixation du prix de l'eau pour l'année 2015 : Après en avoir débattu, et en prenant en compte les échéances auxquelles la commune devra faire face en 2015 (**1 644 197 € HT de création des réseaux + 77 005.80 HT de frais d'étude déjà réglés**), le Conseil Municipal **fixe le prix de l'eau à 2 € HT / m<sup>3</sup>, le prix de l'assainissement à 2 € HT/ m<sup>3</sup> et l'abonnement à 50.00 € HT par an.**

Cette décision est prise à l'unanimité.

Afin de permettre aux habitants d'étaler les paiements, le Conseil Municipal décide par ailleurs de réaliser désormais deux relevés de compteurs (et donc deux facturations) par an (première facturation en janvier-février 2015).

En cas d'impossibilité de relève la consommation sera estimée à la moitié de l'année précédente.

Enfin, au cas où les travaux ne pourraient être réalisés en cas d'absence de subvention, les prix de l'eau et de l'assainissement seraient diminués l'année prochaine pour 2016.

### 3) Emprunts

Les emprunts à contracter pour la réalisation des travaux sont reportés, en attendant la réponse aux demandes de subventions.

### 4) Vœux de la municipalité

M. le Maire présentera ses vœux à la population le **dimanche 18 janvier à 11h.**

### 5) Convention football ESMCV

La CCHB a apporté les modifications demandées à la convention. Celle-ci sera donc signée par M. le Maire.

### 6) Travaux du pont

Suite à l'éboulement d'une partie du mur du pont de l'ancienne voie du tram, l'Agence Départementale d'Ingénierie est intervenue en urgence pour un premier diagnostic. Les dégâts sont graves : tout le remblai menace de glisser, les infiltrations sont nombreuses et aggravées par le gel, et deux fissures menacent la solidité des murs soutenant le pont. Même le tablier est fragilisé. Le représentant de l'Agence d'Ingénierie a réalisé une première estimation du coût des travaux à réaliser pour remettre le pont en état : entre 200 000 et 400 000 €. Une solution beaucoup moins chère consisterait à réaliser une route d'accès à la zone située en amont du pont.

M. le Maire a pris un arrêté interdisant le passage sur et sous le pont de l'ancienne voie du tram, et va demander des devis.

### 7) Questions diverses

- Situation de trésorerie : La commune dispose à ce jour de 193 654,05 €.
- SIEA : Le SIEA propose de créer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Cela permettrait aux petites communes de bénéficier des tarifs proposés aux communes de plus grande taille, mais une participation serait exigée de leur part. Les membres du conseil municipal doutent de la pertinence d'un tel groupement pour la commune de Lantenay.
- Logements communaux : La commune installera des détecteurs de fumée (obligatoires à partir de 2015) dans les logements dont elle est propriétaire, ainsi que dans les bâtiments de l'école et de la mairie.
- Repas du CCAS : 25 réservations ont été enregistrées.
- Four du Tremblay : Le dossier suit son cours.
- Abri bus de l'école : Il n'est plus utilisé. La possibilité de le déplacer vers l'arrêt de la Poste sera étudiée.

Fin de la réunion à 22 h 00.